



ffgolf®

Bourgogne-Franche-Comté

VADE-MECUM 2017

LIGUE DE GOLF DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Tél. : 03 80 25 09 72 -

bourgolf@wanadoo.fr

15 rue Gaston Roupnel 21200 Beaune

www.ligue-bourgogne-golf.com

Vademecum 2017 Ligue de Bourgogne Franche Comté

Comité Directeur de la Ligue – Comité départemental	3
Annuaire des golfs de Bourgogne et Franche Comté	4 – 5 - 6
Arbitres - Organismes d'épreuve de club – ASBC	7
Equipes de Bourgogne Franche-Comté en Division Nationale	8 - 9
Règlements spécifiques de la Ligue de Bourgogne Franche Comté	10
Cahier des charges des épreuves de Ligue	11 - 12
Calendrier des épreuves Ligue et Grand Est	13 – 14 - 15
REGLEMENT DES COMPETITIONS	16
Championnat de Ligue par équipes	
• Messieurs	17
• Dames	18
Golf entreprise qualification pour la Coupe de France par équipes	19
Golf entreprise qualification pour Championnat de France individuel	20
Championnat de Ligue individuel séniors Groupe A	21
Championnat de Ligue individuel séniors Groupe B – Groupe C	22
Championnat de Ligue individuel	23
Trophée de Ligue par équipes mixte	24
Interclubs U12 mixte	25 - 26
Règlement spécifique aux épreuves inter-régionales de l'Est	27 - 28
M.I.R - poussins/benjamins/minimes	29 - 30
Interclubs par équipes Promotion dames	31
Interclubs par équipes Promotion messieurs	32
Interclubs par équipes Promotion mid-amateurs dames	33
Interclubs par équipes Promotion mid-amateurs messieurs	34
Interclub par équipes Promotion des moins de 17 ans	35
Interclubs par équipes Promotion séniors dames	36
Interclubs par équipes Promotion séniors messieurs	37
Interclubs par équipes Promotion A & B séniors 2 messieurs	38
DAMES compétitions spécifiques et calendrier	39 – 40 - 41
Calendrier du CD 71	42
Calendrier du CD 89	43
Annexe A : Règles locales permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs	44 – 45 – 46 - 47
Annexe B : Règlement général fédéral des compétitions par équipes (rappel)	48 – 49 - 50
Annexe C : Catégories d'âge 2017	51
Annexe D : Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes	52 - 53

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

COMITE DIRECTEUR.

ANDRE Jacinthe, BAILLY Claude, BOURRELIER François, CORBERAND Michel, HENNART Pascale, PELLEGRINI Pierre, RIZZA Thierry, ROUX Frédérique, SCHATZ Claude, VENTURI Paul.

BUREAU DIRECTEUR.

SCHATZ Claude, Président.
BAILLY Claude, Vice-Président, Président délégué pour la Franche-Comté.
RIZZA Thierry, Trésorier.
HENNART Pascale, Secrétaire général.

COMMISSION SPORTIVE (jeunes et golf scolaire).

- BAILLY Claude (Président).
SCHATZ Claude. ROUX Frédérique (médecin de Ligue). GERHART Emmanuelle (CTF LIGUE).
BAILLY Pierre*. MOUILLESEAUX Jean-Claude*.
ANDRE Jacinthe (coordination parents, joueurs pôle élite). STEIN Patrick*.

COMMISSION ANIMATION-DEVELOPPEMENT-COMMUNICATION.

- ✚ SCHATZ Claude. Seniors (Président de la commission)
- ✚ VENTURI Paul Golf entreprise
- ✚ BOURRELIER François. Relations Comités départementaux et clubs
- ✚ HENNART Pascale. Féminines
- ✚ PELLEGRINI Pierre, BOSENNEC Caroline (secrétaire de la ligue). Communication.

COMMISSION JEUX-REGLEMENTS-ARBITRAGE ET FORMATION DES BENEVOLES.

- CORBERAND Michel (Président, arbitre Fédéral formateur).
JANOT Françoise*(arbitre DT National formateur). DANTZER Nicolas*(arbitre Fédéral formateur).

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE.

- GERHART Emmanuelle (Conseiller technique fédéral, coordinatrice).
BONNEFOY-CLAUDET Anne. BARON Benjamin. FAYARD Maxence. VEZIN Joël.

*membres cooptés

PRÉSIDENTS DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

- CD 39 : Jean Sauvonnet
- CD 71 : Claude LORIOT
- CD 89 : François BOURRELIER

ANNUAIRE DES GOLFS BOURGUIGNONS

21 - Côte d'Or

- | | | |
|------|--|---|
| 640 | Beaune-Levernois
21200 Levernois | golfdebeaune@wanadoo.fr
Tél. 03 80 24 10 29 |
| 2248 | La Chassagne
21410 Malain | golfachassagne@aol.com
Tél. 03 80 40 78 57 |
| 881 | Château de Chailly
21320 Chailly s/Armançon | golf@chailly.com
Tél. 03 80 90 30 40 |
| 106 | Dijon-Bourgogne
Bois de Norges - 21490 Norges la Ville | contacts@golfdijonbourgogne.com
Tél. 03 80 35 71 10 |
| 892 | Pré Lamy
Le Brouillard - 21390 Précy sur Thil | golfprelamy@aol.com
Tél. 03 80 64 46 83 |
| 617 | Quetigny
Rue du Golf - 21800 Quetigny | quetigny@bluegreen.com
Tél. 03 80 48 95 20 |
| 981 | Salives
Larçon 21580 Salives | golfsalives@wanadoo.fr
Tél. 03 80 75 68 54 |
| 817 | Venarey-les-Laumes
24 rue Marcelin Berthelot 21150 Venarey-les-Laumes | golfdevenarey@wanadoo.fr
Tél.03 80 96 16 41 |

58 - Nièvre

- | | | |
|-----|---|---|
| 100 | Nivernais
Le Bardonnay - 58470 Magny Cours | golf-public-du-nivernais@wanadoo.fr
Tél. 03 86 58 04 04 |
|-----|---|---|

71 - Saône et Loire

- | | | |
|------|---|---|
| 520 | Autun
Les Ragots - 71400 Autun | golf.autun@wanadoo.fr
Tél. 03 85 52 09 28 |
| 1325 | Bourbon Lancy
Givalois - 71140 Bourbon Lancy | bourbon.lancy.golf@orange.fr
Tél. 03 85 89 05 48 |
| 126 | Chalon sur Saône
Parc de loisirs St Nicolas - 71380 Chatenoy en Bresse | contact@golfchalon.com
Tél. 03 85 93 49 65 |
| 1033 | Château d'Avoise
71210 Montchanin | soulajc@club-internet.fr
Tél. 03 85 78 19 19 |
| 567 | Macon la Salle
71260 La Salle | golf.maconlasalle@wanadoo.fr
Tél. 03 85 36 09 71 |

ANNUAIRE DES GOLFS BOURGUIGNONS

89 - Yonne

120	Clairis Domaine de Clairis - 89150 Savigny sur Claris	infos@gaiaconceptpotgolfclairis.fr Tél. 03 86 86 33 90
691	Roncemay Château du Roncemay - 89110 Aillant sur Tholon	reservation@roncemay.com Tél. 03 86 73 50 50
615	Senonais Les Ursules - 89140 Lixy	golfdusenonais@orange.fr Tél. 03 86 66 58 46
1745	Practice Agglomération Senonaise 12 rue de la république 89100 Sens	golfclub.sens@gmail.com Tél 06 84 51 86 07
873	Tanlay	golfduchateaudetanlay@wanadoo.fr Tél. 03 86 75 72 92
1908	Pitch & Putt de Misery 35 grande rue - 89480 Crain	golfmisery@orange.fr Tél. 03 86 81 74 92

ANNUAIRE DES GOLFS FRANCS COMTOIS

25 - Doubs

94	Besançon La Chevillotte 25620 Mamirolle	accueil@golfbesancon.com Tél. 03 81 55 73 54
31	Prunevelle Lieu dit Les Petits Bans 25420 Dampierre sur le Doubs	golf.prunevelle@wanadoo.fr Tél. 03.81.98.11.77
718	Château de Bournel Château Bournel 25680 Cubry	info@bournel.com Tél. 03 81 86 00 10
1474	Golf de Pontarlier La Grange des Pauvres 25300 Pontarlier	golfclubpontarlier@yahoo.fr Tél 03 81 39 14 44
1905	Practice SwinGolf de Montenois Route de Lougres 25260 Montenois	contact@mdloisirs.com Tél 03 81 93 18 81

70 – Haute Saône

416	Golf de Luxeuil-Bellevue RN 57 - 70240 Genevrey	golfdeluxeuilbellevue@wanadoo.fr Tél. 03 84 95 82 00
1962	Practice SwinGolf de Noidans le Ferroux Rue de Traves 70130 Noidans le Ferroux	contact@jardins-etang.com Tél 03 84 68 41 05

ANNUAIRE DES GOLFS FRANCS COMTOIS

90 – Territoire de Belfort

659 Golf de Rougemont le Château
Route de Masevaux 90110 Rougemont le Château

golf.rougemont@wanadoo.fr
Tél. : 03 84 23 74 74

39 – Jura

224 Golf du Val d'Amour
Chemin du Golf 39100 Parcey

valdamour@bluegreen.com
Tél 03 84 71 04 23

602 Golf de Lons le Saunier Val de Sorne
Moulin des Cuchots 39570 Vernantais

info@ghrvds.com
Tél. : 03 84 43 04 80

685 Golf du Mont Saint-Jean
286 Route du Mont Saint-Jean 39220 Les Rousses

golfstjean@wanadoo.fr
Tél. : 03 84 60 09 71

815 Golf de Saint-Claude
Le Villars 39200 Villars Saint-Sauveur

info@golf-saint-claude.com
Tél. : 03.84.41.05.14

363 Golf du Rochat
1305 Route de Noirmont 39220 Les Rousses

golf.rochat@wanadoo.fr
Tél. : 03 84 60 06 25

2140 Golf des 4 Saisons
Chemin de Malaval 39300 CROTENAY

golfdes4saisons@gmail.com
Tél. : 06 15 27 19 93

Arbitres

Nationale - DT/ Formatrice Déléguée de la Ligue	JANOT Françoise	Autun
Fédéral/Formateur	SCHATZ Claude	Quetigny
Fédéral/Formateur	DANTZER Nicolas	Rougemont
Fédéral/Formateur	CORBERAND Michel	Luxeuil
Fédéral	GARRAUD J. Claude	Quetigny
Ligue	BUIRETTE Hervé	Chalon sur Saône
Ligue	PETITJEAN Evelyne	Besançon
Ligue	DESMARET Joël	Luxeuil
Ligue	VIVIER Gilbert	Besançon
Ligue stagiaire	REUILLE Michel	Dijon Norges
Ligue stagiaire	LECOSSOIS Alain	Dijon Norges
Ligue stagiaire	GASTEL Jean	Quetigny
Ligue stagiaire	PETETIN Henri	Val de Sorne
Ligue stagiaire	GRANDGUILLAUME Jacques	Pruneville
Honoraire	DEFOSSE Claude	Macon la Salle
Honoraire	MILLET Annie	Luxeuil

Organisateurs d'Epreuve de Club

DENIZOT Jean Louis	Avoise		
BAUDEL Louis	Avoise	RUINET Michele	Besançon
DUCERF GIGAN Sandra (salariée du club)	Avoise	FACHARD Patrick	Besançon
LAYUS Geneviève (salariée du club)	Montceau	DUPOND Colette	Besançon
BLIGNY Brigitte	Beaune-Levernois	CRETIN Françoise	Besançon
BRISEDON Marc	Quetigny	SILVESTRE Frank	Pruneville
GASTEL Jean	Quetigny	GRANDGUILLAUME Jacques	Pruneville
REUILLE Michel	Dijon-Bourgogne	PETREAU John	Bournel
DUPRAZ Pierre (salarié du club)	Dijon-Bourgogne	DELGERY Herve	Luxeuil
NARCISSE Julien (salarié du club)	Chailly	COUSSEMENT Michel	Luxeuil
SCHNEIDER Jean-Jacques	Macon	THOMAS Francis	Luxeuil
BACQUE MOURET J-Claude	Chalon sur Saône	CHATOUILLOT F.Xavier	Val de Sorne
BOUCHARLAT Renaud	Chalon sur Saône	BAILLY Pierre	Val de Sorne
ROCHE Claude	Val d'Amour	DE BREUVAND Damien	Val de Sorne
		GIBOUDOT Séverine	Val de Sorne
		MOURIER Bernard	Val de Sorne
		NOEL J.Marc	Val de Sorne
		SAUVONNET Jean	Val de Sorne

Animateur Sportif Bénévole de Club

DENIZOT Jean Louis	Avoise		
BOUCLY Odile	Roncemay	NOEL Jean-Marc	Val de Sorne
BOURRELLIER Marie Pierre	Roncemay	VAUDABLE M.Sylvie	Val de Sorne
MARY Bernard	Roncemay	NARCISSE Julien	Chailly
MATHIESEN Nathalie	Roncemay	VOLERY Michèle	Chailly
NICOD Francine	Roncemay	MOUILLESEAUX Jean Claude	Quetigny
TRIEPIER Patricia	Roncemay	LAYUS Geneviève	Montceau
TRIEPIER Régis	Roncemay		

EQUIPES DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE EN DIVISION NATIONALE 2017 CALENDRIER NATIONAL

Date limite inscription Date épreuve Club d'accueil

DAMES

Dames BESANCON 3 ^{ème} B	20 avril	28 avril 1 ^{er} mai	DUNKERQUE
Dames CHALON S/SAONE 3 ^{ème} D	20 avril	28 avril 1 ^{er} mai	DIGNE LES BAINS
Mid Am BESANCON 3 ^{ème} D	01 juin	9 au 11 juin	CHALON
Mid Am CHALON 3 ^{ème} D	01 juin	9 au 11 juin	S/SAONE CHALON
Mid Am QUETIGNY 3 ^{ème} D	01 juin	9 au 11 juin	S/SAONE CHALON
Mid Am VAL DE SORNE 3 ^{ème} D	01 juin	9 au 11 juin	S/SAONE CHALON S/SAONE
Seniors AVOISE 1 ^{ère} Division	19 sept	27 sept -1 ^{er} oct	LE TOUQUET
Seniors BESANCON 3 ^{ème} B	20 sept	28 sept - 1 ^{er} oct	NANCY AINGERAY
Seniors CHALON 3 ^{ème} D	20 sept	28 sept - 1 ^{er} oct	LUBERON

MESSIEURS

U16 CHALON 2 ^{ème} A	10 juill	18 au 21 juill	VAL DE L'INDRE
U16 BESANCON 3 ^{ème} B	10 juill	18 au 21 juill	REIMS
U16 DIJON 3 ^{ème} D	10 juill	18 au 21 juill	MARSEILLE
U16 VAL DE SORNE 3 ^{ème} D	10 juill	18 au 21 juill	MARSEILLE
Messieurs DIJON 2 ^{ème} A	27 avril	5 au 8 mai	PALMOLA
Messieurs BESANCON 3 ^{ème} B	27 avril	5 au 8 mai	RARAY
Messieurs CHALON 3 ^{ème} « D »	27 avril	5 au 8 mai	BEZIERS
Messieurs QUETIGNY 3 ^{ème} D	27 avril	5 au 8 mai	BEZIERS
Messieurs VAL DE SORNE 4 ^{ème} B	27 avril	6 au 8 mai	POURSAUDES
Messieurs MACON 4 ^{ème} C	27 avril	6 au 8 mai	AUBAZINES
Messieurs 2 BESANCON 2 ^{ème} B	27 avril	5 au 8 mai	GRANGE AUX O
Messieurs 2 CHALON 2 ^{ème} B	27 avril	5 au 8 mai	GRANGE AUX O

Mid Am DIJON 2ème A	7 juin	15 au 18 juin	ST MALO
Mid Am QUETIGNY 2ème A	7 juin	15 au 18 juin	ST MALO
Mid Am BESANCON 3ème C	7 juin	15 au 18 juin	LANNEMEZAN
Mid Am CHALON 3ème D	7 juin	15 au 18 juin	MACON
Mid Am LUXEUIL 4ème B	7 juin	16 au 18 juin	SARREBOURG
Mid Am PRUNEVILLE 4ème B	7 juin	16 au 18 juin	SARREBOURG
Mid Am ROUGEMONT 4ème B	7 juin	16 au 18 juin	SARREBOURG
Mid Am RONCEMAY 4ème D	7 juin	16 au 18 juin	VALDAINE
Seniors VAL DE SORNE 2ème A	6 sept	14 au 17 sept	ETRETAT
Seniors AVOISE 2ème B	6 sept	14 au 17 sept	ALBI LASBORDES
Seniors DIJON 3ème C	6 sept	14 au 17 sept	MIGNALOUX
Seniors BESANCON 4ème D	6 sept	15 au 17 sept	LE CLOU
Seniors PUNEVILLE 4ème D	6 sept	15 au 17 sept	LE CLOU
Seniors ROCHAT 4ème D	6 sept	15 au 17 sept	LE CLOU
Seniors ROUGEMONT 4ème D	6 sept	15 au 17 sept	LE CLOU
Seniors 2 VAL DE SORNE Div 1	19 sept	27 sept - 1 ^{er} oct	MASSANE
Seniors 2 BESANCON Div 2	20 sept	28 sept - 1 ^{er} oct	LIMERE
Seniors 2 AVOISE Div 3	21 sept	29 sept - 1 ^{er} oct	DRYADES
Seniors 2 DIJON Div 3	21 sept	29 sept - 1 ^{er} oct	DRYADES

GOLF ENTREPRISE

2F OPEN 25 - JS Division 2	10 mai	18 au 21 mai	ST CAST
AGJSEP DR BOURGOGNE Div. 3 B	11 mai	19 au 21 mai	DIJON

RAPPEL IMPORTANT :

Lors de l'inscription des équipiers sur Extranet merci de bien vouloir renseigner mail et numéro de mobile du capitaine de l'équipe pour que le Comité de l'épreuve puisse envoyer les horaires de départ et le joindre si nécessaire. **Si le Capitaine est également joueur il devra s'inscrire une seconde fois sur la Fiche**

Composition Equipe.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE LA LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Ces règlements s'ajoutent aux règlements généraux du vade-mecum des Clubs de la FFGolf
[Vademecum ffgolf 2017 http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf](http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf)

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve sera constitué du ou des arbitres désignés par la Commission Sportive de la Ligue, et/ou des personnes (1 à 3) désignées par la commission sportive du club recevant l'épreuve.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls, le ou les arbitres désignés par la Ligue ont autorité pour prendre une décision sur les Règles. Pour les compétitions sans arbitre une cellule de veille sera mise en place. Le Comité se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler l'épreuve, ou de la faire jouer sur un nombre de tours inférieur à celui prévu au règlement particulier, ce, même après le début de l'épreuve.

Le Comité doit veiller au respect des directives de la FFG relatives à la lutte contre le jeu lent. Les membres du Comité ne doivent pas participer à l'épreuve et doivent être présents pendant toute la durée de l'épreuve.

COMPETITIONS DE LIGUE PAR EQUIPES

Les compétitions par équipes sont gérées sur extranet.

Clôture de l'inscription des clubs et des joueurs 10 jours au plus tard avant le début de la compétition.

- Règlement : par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf le jour de l'inscription des clubs.

COMPETITIONS DE LIGUE INDIVIDUELLES

Les joueurs devront s'inscrire individuellement sur le site de la Ligue www.ligue-bourgogne-golf.com 4 jours au plus tard avant le début de l'épreuve. **Aucune inscription prise directement par le club organisateur ne sera prise en compte.**

Règlement : par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf le jour de l'inscription.

GRAND PRIX

Inscription auprès du Club organisateur.

HORAIRES ET REUNIONS DES CAPITAINES

Les horaires du premier tour seront établis par le Comité de l'épreuve en accord avec le club recevant. Ils seront disponibles au moins **7 jours à l'avance**, ils seront également communiqués par e-mail au capitaine si ce dernier a renseigné ses coordonnées sur extranet.

Pour les compétitions par équipe, la réunion des capitaines aura lieu en principe la veille de la compétition, à 19 heures au club house du club. Toutefois, elle pourra être reportée au matin de la compétition sur décision du Comité de l'épreuve (Promotions et Divisions Ligue).

RESULTATS

Le Comité de l'Epreuve est responsable de la proclamation des résultats. Il doit faire un compte-rendu de la compétition. Ces informations seront transmises à la Ligue et à la FFGolf par fichier informatique.

CAHIER DES CHARGES DES ÉPREUVES DE LIGUE

ORGANISATION SPORTIVE

TABLEAU OFFICIEL

Prévoir un tableau officiel suffisamment grand et à l'abri des intempéries.

SECURITE

Le club devra prévoir un ensemble de dispositions permettant de traiter une urgence médicale.

PLAN D'EVACUATION DU TERRAIN

Le club devra le fournir obligatoirement et avoir pris à l'avance toute disposition pour son exécution.

SIGNAUX SONORES POUR INTERRUPTION ET REPRISE DU JEU

Il est obligatoire que soient disponibles et en état de marche trois cornes de brume et leur recharge.

HEURES D'OUVERTURE

Vestiaire, practice, pro-shop, bar avec sandwiches : 45 mn avant le premier départ.

SECRETARIAT

Prévoir un renfort pour la durée de l'épreuve.

STARTER

Présence d'un starter pour toute la durée de la compétition.

RECORDING

Une salle doit être à disposition pour gérer le recording. Le recording est géré par le club.

MARQUAGE DU TERRAIN

Il sera assuré par l'arbitre et / ou l'OEC désignés pour cette compétition. Une personne désignée par la Commission Sportive du club pourra accompagner l'arbitre sur le terrain et le club devra lui fournir tout moyen de marquage en liaison avec la Ligue.

PREPARATION DU TERRAIN

Il est conseillé aux clubs de se rapprocher des spécifications mentionnées et arrêtées lors de son étalonnage.

CHARIOTS

Un minimum de dix chariots doit être disponible

VOITURETTES

Mettre à la disposition du Comité de l'Epreuve et des Arbitres au moins deux voiturettes.

DEPARTS MEMBRES OU GREEN-FEES

Aucun départ avant le premier départ du matin. Des départs peuvent être autorisés en 4 balles ½ heure après le dernier départ du trou N° 1. Aucun départ autorisé si le nombre de compétiteurs inscrits nécessite de faire partir simultanément du tee du 1 et du tee du 10.

ORGANISATION GENERALE

PARTICIPATION DU CLUB

Mise à disposition des installations du club pour la durée de l'épreuve et la veille.

JOURNEE D'ENTRAINEMENT

La veille de la compétition, accès au terrain gratuit pour les joueurs qui participent à l'épreuve. En dehors de cette journée, le green-fee pourrait être d'un montant réduit à l'appréciation des clubs, condition valable uniquement la semaine qui précède l'épreuve, ne concernant que les joueurs qui participent à celle-ci et qui ne peuvent pas être présents à la journée d'entraînement.

PARTICIPATION DE LA LIGUE

- 1 – La Ligue fournira aux personnes désignées par elle des talkies walkies.
- 2 – Les cannes et bombes de peinture nécessaires au marquage du terrain.
- 3 – La Ligue prendra en charge les frais des personnes désignées par elle.
- 4 – La Ligue est responsable de la dotation.

En ce qui concerne les Grands Prix ou assimilés (Trophée Seniors, Classic Mid Amateur, Grand Prix Jeunes) la Ligue ne prend à sa charge que de la partie 1. Néanmoins les clubs qui le désirent peuvent commander à la Ligue des cartons de 12 bombes de peinture, le groupement d'achat permettant d'obtenir des prix plus bas.

- 5 – La Ligue garantit une indemnité au club organisateur pour la location du terrain à savoir :

Compétitions Jeunes

- **MIR 1 & 2** Montant forfaitaire de 1 200 €, journée de reconnaissance gratuite la veille de la compétition
- **Interclub U12** – 400 €/épreuve
- Cocktail : 150,00 €

Autres compétitions de Ligue

Championnat de Ligue par équipes, championnat de Ligue séniors, championnat de Ligue individuel, Trophées de Ligue par équipe.

- 1 000,00 €/jour, journée de reconnaissance gratuite la veille de la compétition
- Cocktail : 200,00 €

CAS PARTICULIER DES GRANDS PRIX, GRANDS PRIX JEUNES – CLASSICS MID AMATEURS ET TROPHEES SENIORS

Se référer au vade-mecum fédéral 1.2.1/4 – 1.2.1/5 – 1.2.1/6 -1.2.1/7.

[Vademecum ffgolf 2016](#)

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

CALENDRIER DES COMPETITIONS 2017 par dates

Date	Type	Titre et catégorie	TERRAIN
AVRIL			
15 & 16	GRAND PRIX	All	Dijon Norges
18	INTERCLUB U12	Jeune U12 zone 1	Besançon
20	INTERCLUB U12	Jeunes U12 zone 3	Lons le Saunier
21	INTERCLUB U12	Jeunes U12 zone 2	Chailly
22 & 23	GRAND PRIX	Grand Prix protégé	Reims
22 & 23	CHPT LIGUE	Promotion Messieurs / Dames zone 1	Avoise
22 & 23	CHPT LIGUE	Promotion Messieurs / Dames zone 2	Dijon Bourgogne
22 & 23	CHPT LIGUE	Promotion Messieurs / Dames zone 3	Pruneville
22 & 23	GRAND PRIX	Jeunes U12 - U14 - U16	Metz Cherisey
29 & 30	INTER REGION EST	Promotion Dames équipes	Luxeuil
29 & 30	GRAND PRIX	All	Macon la Salle
29 & 30	GRAND PRIX	Jeunes U12 - U14 - U16	Val de Sorne
MAI			
6 & 7	INTER REGION EST	Promotion Messieurs équipes	Metz Technopole
9	PRO AM	Dames	Besançon
13 & 14	MIR 1	Jeunes U12 - U14 - U16	Chailly
19 au 21	DIV NATIONALE	Golf entreprise 3 ^{ème} Div.	Dijon Bourgogne
20	INTERCLUB U12	Jeune U12 zone 1	Bournel
20	INTERCLUB U12	Jeune U12 zone 2	Chassagne
20	INTERCLUB U12	Jeune U12 zone 3	Rochat
27 & 28	GRAND PRIX	Trophée Seniors	Avoise
27 & 28	GRAND PRIX	Jeunes U12 - U14 - U16	Wantzenau
JUIN			
3 & 4	GRAND PRIX	Jeunes U12 - U14 - U16	Avoise
9 au 11	DIV NATIONALE	Mid Dames 3 ^{ème} div.	Chalon
9 au 11	DIV. NATIONALE	Mid Dames 2 ^{ème} div.	Val de Sorne
10 & 11	GRAND PRIX	All	Quetigny
10 & 11	INTER REGION EST	Promo Mid Dames équipes	Mulhouse
17 & 18	MIR 2	Jeunes U12 - U14 - U16	Luxeuil
15 au 18	DIV NATIONALE	Mid Messieurs 3 ^{ème} div.	Macon la Salle
17 & 18	INTER REGION EST	Promotion Mid Messieurs équipes	Quetigny
24 & 25	GRAND PRIX	Seniors – Sélectif FFGolf	Avoise
30 au 2 juillet	GRAND PRIX	Grand Prix Protégé	Strasbourg

JUILLET

1 ^{er}	CHAMPIONNAT	Ligue seniors Groupe A	Dijon Bourgogne
1 ^{er}	CHAMPIONNAT	Ligue seniors Groupe B	Besançon
11 & 12	INTER REGION EST	Qualif. Chpt de France U12 – U 14 – U16.	Reims
18 & 19	INTER REGION EST	Promotion U16 garçons	Faulquemont
22 & 23	GRAND PRIX	All	Val de Sorne
25 & 28	INTERLIGUES U12	Jeunes	La Baule
29 & 30	GRAND PRIX	All	Roncemay
30 au 5 aout	CHPT DE France	Jeunes	La Baule

AOÛT

19 & 20	GRAND PRIX	Grand Prix Protégé	Besançon
25 au 27	GRAND PRIX	Grand Prix Protégé	Grange aux Ormes
26 & 27	GRAND PRIX	Jeunes U12 – U14 - U16	Troyes la Cordelière
30	INTERCLUB U12	Jeune U12 zone 1	Pruneville
30	INTERCLUB U12	Jeune U12 zone 2	Dijon
30	INTERCLUB U12	Jeune U12 zone 3	Chalon

SEPTEMBRE

2 & 3	CHAMPIONNAT	All Championnat de Ligue compte pour RK	Macon la Salle
16 & 17	GRAND PRIX	All	Chalon
16 & 17	INTER REGION EST	Promotion Seniors Dames	Chailly
16 & 17	INTER REGION EST	Promotion Seniors Messieurs	Combles en Barrois
23	INTERCLUB U12	Finale U12	Quetigny
23 & 24	GRAND PRIX	All – Peugeot Classic	Pruneville
23 & 24	TROPHEE LIGUE	Par équipes mixte	Bournel
29 au 1 ^{er} oct	INTERCLUBS	Par équipes Seniors 2 Messieurs	A) Vaugouard ou
29 au 1 ^{er} oct	INTERCLUBS	Par équipes Seniors 2 Messieurs	B) Graves et Sauternais

[COMPETITIONS FEMINNES](#) voir pages 41 -42 - 43

CALENDRIER DES COMPETITIONS 2017 **par catégories**

COMPETITIONS INDIVIDUELLES

GRANDS PRIX

All :

Dijon Bourgogne 15 et 16 avril – Macon la Salle 29 et 30 avril – Quetigny 10 et 11 juin – Val de Sorne 22 et 23 juillet – Roncemay 29 et 30 juillet – Chalon 16 et 17 septembre – Pruneville 23 et 24 septembre.

Protégés :

Reims 22 et 23 avril – Strasbourg du 30 juin au 2 juillet – Besançon 19 et 20 août – Grange aux Ormes du 25 au 27 août.

U12 – U4 - U16 :

Metz Cherisey 22 et 23 avril - Val de Sorne 29 & 30 avril - Wantzenau 27 et 28 mai – Avoise 3 et 4 juin - Troyes la Cordelière 26 et 27 août

Seniors

Avoise 27 et 28 mai – Avoise sélectif FFGolf 24 et 25 juin

CHAMPIONNAT DE France U12 – U14 - U16 les qualifications régionales (MIR) et inter régionales

Chailly MIR 1 le 13 et 14 mai – Luxeuil MIR 2 le 17 et 18 juin – Reims le 11 et 12 juillet

CHAMPIONNAT DE LIGUE SENIORS

Dijon Bourgogne groupe A le 1^{er} juillet – Besançon groupe B le 1^{er} juillet

CHAMPIONNAT DE LIGUE COMPTANT POUR LE RANKING

Macon la Salle le 2 et 3 septembre

COMPETITIONS PAR EQUIPES

LIGUE

Promotions Messieurs / Dames : Avoise zone 1 – Dijon Bourgogne zone 2 – Pruneville zone 3 le 22 et 23 avril.

Pro Am Dames : Besançon le 9 mai

Par équipes Mixte : Bournel le 23 et 24 septembre Trophée de Ligue

Mixte U12 :

Tour 1 le 18 avril **zone 1** à Besançon - le 21 avril **zone 2** à Chailly - le 20 avril **zone 3** à Val de Sorne

Tour 2 le 20 mai **zone 1** à Pruneville - **zone 2** à La Chassagne - **zone 3** au Rochat

Tour 3 le 30 août **zone 1** à Bournel - **zone 2** à Dijon Bourgogne - **zone 3** à Chalon sur Saône

Finale des interclubs – Quetigny le 23 septembre.

GRAND EST

Promotion dames Luxeuil 29 et 30 avril – Promotion Mid Dames Mulhouse les Bouleaux 10 et 11 juin – Promotion Seniors Dames Chailly 16 et 17 septembre.

Promotions U16 garçons Faulquemont 18 et 19 juillet– Promotion Messieurs Metz technopole 6 et 7 mai– Promotion Mid Messieurs Quetigny 17 et 18 juin – Promotion Seniors Messieurs Combles en Barrois 16 et 17 septembre.

[COMPETITIONS FEMININES \(voir pages 41 – 42 – 43\)](#)

NATIONALES (voir page 9 et 10)

Promotion Seniors 2 Messieurs 29 septembre – 1^{er} octobre **au choix** A) Vaugouard ou B Graves et Sauternais

2017

**COMPÉTITIONS
DE LIGUE**

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR ÉQUIPES PROMOTIONS MESSIEURS 2017

Golfs d'AVOISE – DIJON BOURGOGNE - PRUNEVILLE 22 - 23 Avril

AVERTISSEMENT :

Compte tenu de la fusion des Ligues de Bourgogne et de Franche Comté et compte tenu du nombre de clubs qui pourraient inscrire potentiellement des équipes messieurs pour l'année 2017 des promotions sont organisées dans trois grands ressorts territoriaux aux mêmes dates **les 22 et 23 avril 2017 et sur trois golfs différents** :

- Pour les clubs du **Jura et de Saône et Loire** promotion à **Avoise**
- Pour les clubs de la **Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne** promotion à **Dijon Norges**
- Pour les clubs du **Doubs, de Haute Saone et du Territoire de Belfort** promotion à **Pruneville**.

Le classement des Promotions 2017 servira de base à la constitution des Divisions 1 (8 clubs) et des Divisions 2 messieurs (8 clubs) pour 2018, les clubs non classés en division 1 ou 2 resteront éligibles pour les promotions 2018.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce Règlement complète les Règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce Règlement particulier priment sur celles des Règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

Ce championnat est ouvert à tous les clubs **avec terrain homologué** affiliés à la Ligue de Bourgogne Franche Comté. Les joueurs inscrits doivent être licenciés à la FFG pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club.

Les inscriptions se font via l'extranet du club, **date limite d'inscription pour le club le 22/03/2017 pour les équipiers le 14/04/2017**. L'index retenu est celui du 22 mars 2017.

Le capitaine ne pourra inscrire qu'une seule équipe formée d'un maximum de 12 joueurs potentiels.
Montant de l'engagement **120 euros**.

FORME DE JEU ET DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

La compétition se déroule sur deux journées par équipe de 6 joueurs en stroke play brut, pour chaque tour les 5 meilleurs scores par équipe sont retenus.

CLASSEMENT

- Pour les clubs du Jura et de Saône et Loire les 3 premiers clubs montent en division 1 pour 2018, les 4^{ème} 5^{ème} et 6^{ème} montent en division 2 pour 2018, les autres restent en promotion.
- Pour les clubs de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne les 3 premiers clubs montent en division 1 pour 2018, les 4^{ème} 5^{ème} et 6^{ème} montent en division 2 pour 2018, les autres restent en promotion.
- Pour les clubs du Doubs, de Haute Saone et du Territoire de Belfort qui sont moins nombreux les 2 premiers clubs montent en division 1 pour 2018, les 3^{ème} et 4^{ème} montent en division 2 pour 2018, les autres restent en promotion.

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES PROMOTIONS DAMES 2017

Golfs d'AVOISE – DIJON BOURGOGNE - PRUNEVILLE 22 - 23 Avril

AVERTISSEMENT :

Compte tenu de la fusion des Ligues de Bourgogne et de Franche Comté et compte tenu du nombre de clubs qui pourraient inscrire potentiellement des équipes dames pour l'année 2017 des promotions sont organisées dans trois grands ressorts territoriaux aux mêmes dates **les 22 et 23 avril 2017 et sur trois golfs différents** :

- Pour les clubs du **Jura et de Saône et Loire** promotion à **Avoise**
- Pour les clubs de la **Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne** promotion à **Dijon Norges**
- Pour les clubs du **Doubs, de Haute Saone et du Territoire de Belfort** promotion à **Pruneville**.

Le classement des Promotions 2017 servira de base à la constitution des Divisions 1 (8 clubs) et si participation suffisante des Divisions 2 (8 clubs) pour 2018, les clubs non classés en division 1 (ou 2) resteront éligibles pour les promotions 2018.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce Règlement complète les Règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce Règlement particulier priment sur celles des Règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs **avec terrain homologué** affiliés à la Ligue de Bourgogne Franche Comté. Les joueuses inscrites doivent être licenciées à la FFG pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club.

Les inscriptions se font via l'extranet du club, date limite d'inscription pour le club le 22/03/2017 pour les équipières le 14/04/2017. L'index retenu est celui du 22 mars 2017.

Le capitaine ne pourra inscrire qu'une seule équipe formée d'un maximum de 8 joueuses potentielles.

Montant de l'engagement **120 euros**.

FORME DE JEU ET DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

La compétition se déroule sur deux journées par équipe de 4 joueuses en stroke play brut, pour chaque tour les 3 meilleurs scores par équipe sont retenus.

CLASSEMENT

- Pour les clubs du Jura et de Saône et Loire les 3 premiers clubs montent en division 1 pour 2018, les 4^{ème} 5^{ème} et 6^{ème} montent en division 2 pour 2018, les autres restent en promotion.
- Pour les clubs de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne les 3 premiers clubs montent en division 1 pour 2018, les 4^{ème} 5^{ème} et 6^{ème} montent en division 2 pour 2018, les autres restent en promotion.
- Pour les clubs du Doubs, de Haute Saone et du Territoire de Belfort qui sont moins nombreux les 2 premiers clubs montent en division 1 pour 2018, les 3^{ème} et 4^{ème} montent en division 2 pour 2018, les autres restent en promotion.

COUPE DE France DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE 2017

PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES INTERCLUBS

13 mai - Golf de Besançon

24 juin - Golf de Dijon-Bourgogne

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise.

Une seule équipe par association et par zone (1 pour la zone Bourgogne et 1 pour la zone Franche-Comté) pourra participer aux éliminatoires régionales.

Donc deux équipes pour la Ligue de Bourgogne Franche Comté seront qualifiées pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve. Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise. Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / stroke play net / 18 trous/jour

Pour chaque tour les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

Le classement final sera effectué par addition des 2 meilleurs tours.

Messieurs : marques jaunes

Dames : marques rouges.

INSCRIPTION : Sur Extranet

Clubs : 1 mois avant la première épreuve.

Equipiers : 8 jours avant l'épreuve.

ENGAGEMENT

Le montant des greens fees est de 39 € par joueur et par tour.

QUALIFICATIONS REGIONALES POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DES AS D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS 2017

13 mai - Golf de Besançon

24 juin - Golf de Dijon-Bourgogne

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les Associations d'Entreprise de chaque Ligue et à tous les joueurs/joueuses salariés titulaires de ces Associations.

Pour la phase finale deux attestations devront être fournies : une certifiant l'état de salarié titulaire de l'établissement dont dépend l'association et une autre justifiant l'appartenance à l'AS du club.

FORME DE JEU

Dans chaque Ligue : Le délégué du golf d'entreprise doit organiser une sélection aux dates prévues sur 2 tours en stroke play permettant la qualification mathématique de 50% du quota de joueurs/joueuses attribué à sa Ligue. Les autres places étant attribuées par wild card (de la responsabilité du Délégué de Ligue). Lorsque le quota attribué à la Ligue est un nombre impair, le plus grand nombre de qualifiés sera attribué par le classement mathématique.

Forme de jeu : Stroke play Brut / 18 trous/jour

Série Dames : marques rouges

Série Hommes : marques jaunes

Le meilleur score sera retenu sur 1 ou sur les 2 tours pour le joueur et la joueuse.

Un titre de Champion de Ligue sera attribué aux vainqueurs Dames et Messieurs.

Un trophée sera remis au champion et à la championne.

Le nombre de qualifié mathématiquement est de 3 joueurs dont 1 Dame.

Si un joueur qualifié déclare forfait ou décide de ne pas honorer sa sélection, c'est le suivant dans l'ordre de la qualification qui sera sélectionné pour la finale nationale et ainsi de suite.

Les joueurs qualifiés et/ou désignés dans la Ligue pourront ainsi prendre part au championnat fédéral organisé par la ffgolf, sous réserve bien sûr qu'ils répondent aux conditions exigées par la ffgolf dans son règlement au 1er jour de l'épreuve.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENT

Inscription auprès de

Zone Bourgogne : Ebgolf qui transmettra à la Ligue de Bourgogne Franche Comté.

Zone Franche-Comté : FCGE

Ils transmettront les inscriptions à la Ligue de Bourgogne Franche Comté.

Le montant des greens fees est de 39 € par joueur.

CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL SENIORS GROUPE A

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

Golf de Besançon – Groupe A

Samedi 1^{er} juillet

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce championnat est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licencié(e)s en Ligue de Bourgogne -Franche-Comté, membres de l'Association Sportive de leur club et âgé(e)s d'au moins 50 ans le 30 juin 2017.

CATEGORIES DE SERIES – FORME DE JEU

Dames : 1ère série groupe A 0 à 21,4 stroke play marques rouges

Messieurs : 1ère série groupe A 0 à 14.0 stroke play - marques jaunes.

Pour les 1ères séries Messieurs et Dames et en cas d'égalité pour la première place le départage se fera en play off trou par trou.

Pour les autres joueurs le départage est géré par RMS.

ENGAGEMENT

Inscription :

Pour les membres SGB : l'inscription se fera dans leur club respectif via le programme spécifique SGB. Les inscriptions devront être transmises à la Ligue au plus tard le mardi 27 juin à 14h00

Pour les autres : inscription directement auprès de la Ligue accompagné d'un chèque de 25€

Clôture des inscriptions : mardi 27 juin à minuit

DROIT D'INSCRIPTION :

25 € à verser à la Ligue.

DOTATION :

Deux trophées offerts par la Ligue de Bourgogne Franche Comté au gagnant en stroke play brut de chaque série et un trophée supplémentaire pour le meilleur score brut Senior 2 (65 ans et plus) de la série 1 messieurs.

CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL SENIORS GROUPE B et C

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

Golf de Dijon Bourgogne – Groupe B et C

Samedi 1^{er} juillet

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce championnat est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licencié(e)s en Ligue de Bourgogne – Franche Comté, membres de l'Association Sportive de leur club et âgé(e)s d'au moins 50 ans le 30 juin 2017.

CATEGORIES DE SERIES – FORME DE JEU

Dames : 2^{ème} série groupe B index > 21,4 stableford marques rouges

Messieurs : 2^{ème} série groupe B index 14.1 à 19.0 stableford marques jaunes.

Messieurs 3^{ème} série groupe C index > 19 stableford marques jaunes

Pour les 1^{ères} séries Messieurs et Dames et en cas d'égalité pour la première place le départage est géré par RMS.

ENGAGEMENT

Inscription :

Pour les membres SGB : l'inscription se fera dans leur club respectif via le programme spécifique SGB. Les inscriptions devront être transmises à la Ligue au plus tard le mardi 27 juin à 14h00

Pour les autres : inscription directement auprès de la Ligue accompagné d'un chèque de 25€

Clôture des inscriptions : mardi 27 juin à minuit

DROIT D'INSCRIPTION :

25 € à verser à la Ligue.

DOTATION :

Trois trophées offerts par la Ligue de Bourgogne Franche Comté au gagnant en brut stableford de chaque série.

CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL EPREUVE PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DU MERITE AMATEUR NATIONAL

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

**Golf de Macon la Salle
2 et 3 septembre**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour les joueurs : ouvert à tous les joueurs (ses) licencié(e)s et membres de l'Association Sportive du club Bourguignon ou Franc Comtois qu'ils/elles représentent.

FORME DE JEU :

Stroke Play brut 36 trous, 18 trous par tour.

Départage :

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, départage en play-off trou par trou.

SERIES ET MARQUES DE DEPART :

Index maximum requis à la date de clôture des inscriptions le mardi 29 août 2017.

Série dames	index < 28.5	Marques bleues
Série messieurs	index < 24.5	Marques blanches

CLASSEMENT :

1^{ère} brut Dames et 1^{er} brut messieurs. Cette compétition comptant pour le mérite national amateur ne doit comporter que deux séries et deux marques de départ.

ENGAGEMENT :

Inscriptions via le site de la Ligue jusqu'au **mardi 29 août 2017**.

DROIT D'INSCRIPTION :

- 35 euros pour les adultes
- 20 euros pour les 18 ans et moins.

A régler à la Ligue

DOTATION ET RECOMPENSE :

Un trophée « Championne de Ligue 2017 » sera décerné pour la 1^{ère} de la série Dames et un trophée « Champion de Ligue 2017 » pour le premier de la série Messieurs.

Des souvenirs seront offerts aux meilleurs joueurs/joueuses selon leur catégorie d'âge et de sexe sous réserve de trois participants au moins pour chaque catégorie.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

Golf du Château de Bournel 23 et 24 Septembre

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : Ouvert à tous les clubs avec terrain homologué affiliés à la Ligue de Bourgogne Franche Comté.

Pour les équipiers : Etre licencié FFGolf et membre de l'A.S du club qu'ils/elles représentent

Messieurs- Dames : index au mercredi 23 août < 24.4

Pour les équipes : Composées de 4 joueurs avec au moins un joueur et une joueuse par équipe.

Le total journalier des index arrondis des équipiers participant à la rencontre devra être supérieur ou égal à 48 sachant que l'index retenu est celui arrêté au 23 août 2017. Une seule équipe par club.

FORME DE JEU

Samedi : 4 simples/ 18 trous / stroke play brut/ Au moins un joueur et une joueuse.

Dimanche : 2 foursomes/18trous/ stroke play brut/ Possibilité de foursomes mixtes/ Au moins une joueuse et un joueur / Seuls 2 équipiers ou équipières ayant joué le samedi pourront être remplacés.

Marques de départ :

Rouges pour les dames

Jaunes pour les messieurs.

NB : Les capitaines ont le libre choix de l'ordre dans lequel leurs joueurs se présenteront au départ pour les simples et les foursomes.

CLASSEMENT

Il sera établi par addition des 4 cartes du samedi avec les 2 cartes du dimanche sachant que le score du foursome compte double. En cas d'abandon ou de disqualification d'un joueur, joueuse ou foursome, le score attribué sera le plus mauvais score établi de la journée considérée.

En cas d'égalité les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes avec le score le moins bon, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc. Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

ENGAGEMENT

Clôture des Inscriptions des clubs : via extranet jusqu'au 23/08/2017

Clôture des inscriptions des joueurs : via extranet jusqu'au 15/09/2017

DROIT D'INSCRIPTION

120 € par équipe y compris la journée d'entraînement.

À adresser à la Ligue au moment de l'inscription des clubs.

DOTATION : Le trophée sera remis à l'équipe gagnante qui le conservera pour toute l'année 2017.

QUALIFICATIONS ET FINALE DE L'INTERCLUB U12

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

Finale : Golf de Quetigny

23 septembre

Chaque zone géographique 1 - 2 - 3 qualifie **deux clubs/zone** en respectant le présent Règlement. Les 6 clubs qualifiés participeront à la finale de la Ligue de Bourgogne Franche Comté.

- **Zone 1** : Pontarlier - Château de Bournel - Pruneville - Rougemont - Besançon - Luxeuil
- **Zone 2** : Dijon Bourgogne - Quetigny - La Chassagne - Chailly - Sens - Tanlay - Roncemay – Nevers – Pré Lamy - Beaune
- **Zone 3** : Val d'Amour – Val de Sorne - Rochat - Chalon - Macon la Salle - Avoise – Montceau – Autun – 4 Saisons

CALENDRIER DES COMPETITIONS

Tour 1 zone 1 le 18 Avril à Besançon - zone 2 le 21 Avril à Chailly - zone 3 le 20 Avril à Val de Sorne

Tour 2 zone 1 le 20 Mai: à Pruneville - zone 2 à La Chassagne - zone 3 au Rochat

Tour 3 le 30 Août : zone 1 à Bournel - zone 2 à Dijon Bourgogne - zone 3 à Chalon sur Saône

FINALE : le 23 septembre Golf de Quetigny

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Clubs : Elle est ouverte aux clubs ayant une école de golf.

Equipers : 8 joueurs potentiels dont au moins une fille. Les équipes n'ayant pas la possibilité de présenter une fille seront néanmoins admises à participer (pour permettre au maximum d'écoles de golf d'être représentées). Par contre le score final de leur journée sera ajusté (voir dans FORME DE JEU)

Les joueurs devront être licenciés de leur club, certificat médical à jour et nés en 2005 et plus.

Pour les phases de qualification seulement tout club peut présenter deux équipes.

Index : Pas de limite d'index mais la capacité à jouer sur parcours distances jeunes (les distances de jeu préconisées par FFG seront respectées ([voir annexe D](#)))

Cadets : Tout enfant inscrit sur la fiche composition de son équipe peut caddeyer.

FORME DE JEU (format Interligue National)

1 - Phases qualificatives :

Libre choix est laissé au capitaine pour la constitution de ses trois binômes dont au moins une fille aussi bien en stroke play qu'en match play.

Le matin stroke play

3 greensomes / stroke play / 9 trous (une fille obligatoire). Les 3 scores sont retenus. **Malus de 3 points appliqués au score final du jour pour toute équipe ne comportant aucune fille.**

Addition des 3 scores et attribution de points en fonction du classement :

1^{er} = 36 points – 2^{ème} points = 30 – 3^{ème} = 24 points – 4^{ème} = 18 points – 5^{ème} = 12 et au-delà = 8 points.

En cas d'égalité entre deux clubs les points concernés sont partagés.

L'après-midi match play 1^{er} vs 2^{ème} – 3^{ème} vs 4^{ème} - 5^{ème} vs 6^{ème}

3 greensomes / match play / 9 trous (une fille obligatoire)

Chaque match va au bout des 9 trous

- 1 point pour chaque trou gagné - 0 pour un trou partagé – 0 pour un trou perdu
- 3 points pour un match gagné – 2 points pour un match partagé – 1 point pour un match perdu.
- Tout match gagné par forfait de l'adversaire ne rapportera qu'un point.

Si le nombre d'équipe est impair pour la phase de match play

- Le club n'ayant pas d'adversaire pourra faire le choix de faire jouer ses joueurs sans que cela ne lui rapporte plus que les 3 points accordés au « gagnant par forfait d'une autre équipe »
- Ou de ne pas faire jouer les enfants et de marquer les 3 points accordés au « gagnant par forfait d'une autre équipe »

- Tout club qui aurait 2 équipes gagnantes au terme des 3 phases de qualification n'en qualifiera qu'une seule pour la finale du 23 Septembre libérant ainsi une place qualificative pour la finale.
- En cas d'égalité pour la 2^{ème} place entre deux clubs au terme des 3 phases qualificatives, le capitaine désigne un équipier qui partira en play-off en trou par trou. S'il est impossible de terminer le play-off ou de le faire jouer, le départage se fera selon l'ordre de la qualification en stroke play (cf vm ffgolf page 50 1.2-2-1 IV-3/4 EGALITE)

2 - Phase finale:

Libre choix est laissé au capitaine pour la constitution de ses trois binômes dont au moins une fille.

Stroke play le matin sur 9 trous et l'après-midi sur 9 trous

- Addition des 4 meilleures cartes de la journée
- Départage en cas d'égalité pour la première place sur le score de la moins bonne carte de chaque équipe (cf page vm ffgolf 52 – 1.2-2-1 §V-4 EGALITE.)

ENGAGEMENT

Inscription des clubs et des équipiers

10 jours avant chaque épreuve de qualification

- auprès des pros référents de chaque zone qui organiseront avec le club accueillant la rencontre la réservation et l'organisation des départs

Zone 1 **Joël VEZIN** – (06 88 68 90 30 j.vezin@wanadoo.fr)

Zone 2 **Benjamin BARON** (06 89 74 34 55 - benjamin.baron.wolf@gmail.com)

Zone 3 **Maxence FAYARD** (06 70 63 09 57 - maxence-fayard@orange.fr)

10 jours avant la finale

- auprès du secrétariat de la Ligue de Bourgogne qui organisera avec le club accueillant la rencontre la réservation et l'organisation des départs

DROITS D'INSCRIPTION ET REPAS DES JOUEURS :

Pris en charge par la Ligue.

REGLEMENTS SPECIFIQUES**AUX EPREUVES INTER-RÉGIONALES DE L'EST**

Ce règlement a été accepté par les Ligues d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et de Lorraine. Il figurera dans leurs vade-mecum respectifs.

I/ CONDITIONS DE PARTICIPATION**A) JEUNES**

Lors de la qualification de l'ITR Est le nombre maximum de participants est fixé à **120**.

Pour le calcul des quotas au Championnat de France, il a été tenu compte du nombre de licenciés par Inter régions avec un index maximal pour chaque catégorie.

Pour être cohérent, les catégories ont été décalées d'une année. Exemple : pour calculer le quota benjamin garçons en année N a été calculé en prenant pour référence le nombre de licenciés poussins 2ème année et benjamins 1ère année à la fin de la gestion des licences en année N-1.

Critères de calcul : un critère quantitatif (nombre de joueurs de la catégorie avec index maximum) et un critère qualitatif (pour chaque inter région, on retient le nombre de joueurs ayant passé les cuts en année N-1, catégorie par catégorie : il s'agit d'un critère Performance de l'inter-région).

De plus, un quota minimum de 3 est appliqué pour chaque catégorie d'âge

QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2017	Lorraine Bourgogne Champagne Ardenne Alsace Franche Comté
U12 ans garçons La Baule	4
U14 garçons - La Baule	5
U12 ans filles - La Baule	3
U14 filles La Baule	5

Chaque Inter région (ITR) se verra accorder les quotas flottants suivants :

1 place flottante par Inter région toutes catégories confondues (une ITR peut retirer une place dans une catégorie pour la rajouter dans une autre).

+ 1 place flottante par Inter région entre des catégories jouant sur un même terrain. Une ITR peut retirer une place dans une catégorie qui joue sur un terrain pour la rajouter dans une autre qui joue sur ce même terrain (ex : l'ITR retire un Benjamin Garçon et rajoute une Minime Fille).

Important : La redistribution des quotas flottants doit se faire dans 2 catégories différentes. Une ITR ne peut donc pas attribuer ses 2 quotas flottants à la même catégorie d'âge. De plus, l'ITR devra déterminer avant la date de sa finale Interrégionale les affectations de ses 2 quotas flottants et devra en avvertir la ffgolf

B) AUTRES EPREUVES

Voir le vade-mecum national, [Vademecum ffgolf 2017](#)

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

Notamment ce qui concerne le respect du cahier des charges des épreuves fédérales.

Les index maximums sont impérativement fixés à 28 pour les dames et 24 pour les Messieurs.

II/ ENGAGEMENTS

L'inscription d'un club, puis de ses équipiers à une épreuve interrégionale se fait par Extranet (voir vademecum fédéral).

S'inscrire à une compétition par équipes interrégionale vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve ainsi que du présent règlement spécifique.

Le montant de l'inscription d'un club et de son équipe à une épreuve interrégionale est de **deux cents euros** (200 euros) et de **cent euros** (100 euros) pour les équipes de jeunes. Cette somme sera facturée aux clubs par la FFGolf et reversée à la Ligue organisatrice. Le montant versé au club organisateur par la Ligue s'effectuera selon les modalités suivantes :

- maximum : 3 000 euros
- minimum : 1 500 euros (quel que soit le nombre de clubs inscrits)
- entre 1 500 et 3 000 euros : le montant des inscriptions
- pour les inter clubs jeunes : pro rata numéris des équipes.

Cas particulier de la qualification Jeunes aux Championnats de France

L'inscription par jeunes est de vingt cinq euros (25 euros) (pris en charge par sa Ligue)

La démarche : La Ligue organisatrice de l'épreuve facture aux autres Ligues de l'Est 25€ au prorata-numeris des participants par Ligue.

L'indemnisation du Club d'accueil : La Ligue organisatrice verse au Club hôte le montant perçu jusqu'à concurrence d'un plafond de 2000€

Utilisation de l'excédent : voir article IV « participation aux frais »

III/ FORFAITS DES JOUEURS

La gestion des forfaits sera identique à celle de la FFGolf. Le montant de l'inscription sera conservé par la FFGolf si le forfait est notifié après la date limite d'inscription du club (un mois avant le premier jour de l'épreuve).

Tout club ne prévenant pas de son forfait ou le faisant tardivement ne pourra pas disputer la même épreuve au cours de la saison suivante.

IV/ PARTICIPATION AUX FRAIS

Cette participation concerne les cinq Ligues de l'Est même si une ou plusieurs d'entre elles n'étaient pas représentées lors de l'épreuve concernée.

La Ligue organisatrice reversera au club d'accueil de l'épreuve, le montant des inscriptions selon le barème de l'article II (ci-dessus).

Le montant excédentaire servira à payer les frais (cocktail, arbitrages, etc.)

A l'issue,

Deux cas de figure :

- a) aucun solde constaté : les frais sont répartis de manière égale entre les 5 Ligues, une facture sera envoyée aux quatre Ligues non-organisatrices.
- b) un solde est constaté : le montant est acquis à la Ligue organisatrice.

Recommandations engagements de frais :

- les frais d'arbitrage seront établis pour 2 arbitres maximum (frais respectant la charte fédérale concernant le déplacement des bénévoles)

- les frais de cocktail :

300 € TTC pour moins de 80 participants, 400 € TTC au-delà.

Pour les épreuves jeunes, les frais de « goûter » sont limités à 150 € TTC

V/ CALENDRIER

Le calendrier sera établi lors de la réunion de fin d'année. Ceci afin que chaque Ligue organise à son tour la ou les épreuves qui comportent le plus grand nombre de participants.

Chaque club organisateur devra envoyer les résultats à la FFG et aux cinq Ligues dans les meilleurs délais.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

Epreuve qualificative Bourgogne et Franche Comté pour le Championnat de France des Jeunes

Qualifications : **13 – 14 mai** **Golf de Chailly**
17 - 18 juin **Golf de Luxeuil**

Finale ITR Est : **11 et 12 juillet** **Golf de Reims**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés(es) dans un club de Bourgogne ou de Franche Comté et membre de son association sportive.

Rappel : L'index ne sera plus le référent, puisque la Ligue se base sur les moyennes des différentiels Stroke-Play ainsi que des minimas de tours joués en Stroke Play.,

Catégories d'âge :

U12 : 12 ans et moins nés en 2005 ou après
Benjamin(e)s 13 et 14 ans nés en 2004 et 2003
Minimes 15 et 16 ans nés en 2002 et 2001

XCritères de participation en 2017 pour les épreuves Jeunes						
FINALE INTER REGIONS EST GOLF DE REIMS						
	U 12 (2005 et plus)		U14 (2003 - 2004)		U16 (2001 - 2002)	
	Garçons	Fille	Garçons	Fille	Garçons	Fille
Moyenne SP	≤ 30	≤ 38	≤ 22	≤ 26	≤ 16	≤ 20
Minimas tours SP	5	5	8	8	10	10
LIGUE BOURGOGNE - FRANCHE COMTE						
	U 12 (2005 et plus)		U14 (2003 - 2004)		U16 (2001 - 2002)	
	Garçons	Fille	Garçons	Fille	Garçons	Fille
Moyenne SP	≤ 50	≤ 54	≤ 30	≤ 36	≤ 24	≤ 28
Minimas tours SP	3	3	5	5	7	7
Les moyennes SP ainsi que le nombre de tours joués en SP sont renseignés sur l'extranet de chaque club : xnet.ffgolf.org voir : Onglet Sport - Menu : Moyenne Stroke Play.						

<https://xnet.ffgolf.org>

FORME DE JEU

Qualification Régionale Golf de Chailly MIR 1 et Golf de Luxeuil MIR 2.

Stroke-play 36 trous, 18 trous/tour sur des parcours spécialement aménagés ([voir annexe D page 50](#))

Pour chaque série d'âge et de sexe des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve voir (grille ci-dessous). Les ex-æquo éventuels se partageront les points des places obtenues.

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	100	6ème	35	11ème	15	16ème	10	21ème	5
2ème	70	7ème	31	12ème	14	17ème	9	22ème	4
3ème	60	8ème	26	13ème	13	18ème	8	23ème	3
4ème	51	9ème	20	14ème	12	19ème	7	24ème	2
5ème	43	10ème	18	15ème	11	20ème	6	25ème	1

Le classement final pour la sélection Bourgogne – Franche Comté se fera en additionnant les points obtenus. A l'issue du dernier tour chaque vainqueur aux points par série d'âge et de sexe se verra attribuer le titre de Champion de Ligue. En cas d'égalité pour le titre le ou les ex-aequo seront départagés par un play off trou par trou.

Qualification Inter Régionale Golf de Reims Stroke-play 36 trous, 18 trous/tour
REPARTITION DES PLACES QUALIFICATIVES POUR FINALE ITR EST 2017
TOTAL : 120 JEUNES

Nouveau VM fédéral 2017 : une partie des joueuses et des joueurs de la catégorie minimales sera directement qualifiée pour le Chpt de France des Jeunes à partir de la place au Mérite Jeunes du mois de juin, les 25 premières filles et les 40 premiers garçons.

Pour cette catégorie, une qualification par inter région continuera d'exister pour un nombre limité de places.

38 places seront attribuées à la Bourgogne - Franche Comté réparties de la manière suivante :

30 places seront attribuées mathématiquement en fonction des classements.

8 wild cards resteront à la disposition de l'ETR de la ligue

Quotas	Garçons	Filles
U16	à déterminer	à déterminer
U14	5	5
U12	4	3

76 places pour le Grand Est

6 wild card « flottantes » seront à la disposition de l'IR EST

INSCRIPTIONS

Via le site de la Ligue de Bourgogne Franche Comté www.ligue-bourgogne-golf.com

MIR 1 à Chailly jusqu'au samedi 6 mai **MIR 2 à Luxeuil jusqu'au samedi 3 juin**

Finale ITR à Reims jusqu'au mardi 4 juillet

Pour les joueurs qualifiés au Championnat de France des jeunes :

Important : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

DROITS D'INSCRIPTION

- Finale ITR : les frais sont à la charge de chacun des qualifiés.
- Championnat de France : La Ligue de Bourgogne Franche Comté prendra à sa charge l'ensemble des frais. Néanmoins, une participation de 100 € sera demandée à chacun des qualifiés. Cette participation sera remboursée si le joueur ou la joueuse passe le cut.

INTERCLUB PAR EQUIPES PROMOTION DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

ELIMINATOIRES INTER-RÉGIONALES

Golf de Luxeuil
29 et 30 avril

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs et les équipiers : voir règlement Général du VM national.

La Ligue organisatrice fixe une limite d'index à 28

FORME DE JEU

Pour un maximum de 24 équipes inscrites :

6 simples, stroke play, 36 trous, 18 trous/tour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 2 premières équipes selon l'ordre de qualification monteront en 3ème Division.

En cas d'égalité : voir vade-mecum national

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

ENGAGEMENT

- **Clôture des inscriptions pour les clubs** : sur extranet le 29/03/2017
- **Clôture des inscriptions des joueuses** : sur extranet le 21/04/2017

Possibilité d'inscrire 12 équipières potentielles

DROIT D'INSCRIPTION

200 €

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, **les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).**

COMITE DE L'ÉPREUVE

Etabli par la Ligue recevant l'épreuve.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

ELIMINATOIRES INTER-RÉGIONALES

Golf de Metz Technopole 6 et 7 mai

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs et pour les équipiers : voir règlement Général du VM national.

La Ligue organisatrice fixe une limite d'index à 24

FORME DE JEU

Pour un maximum de 24 équipes :

6 simples, stroke play 36 trous, 18 trous/tour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour seront retenus.

Les 4 premières équipes selon l'ordre de qualification monteront en 4ème Division.

En cas d'égalité : voir vade-mecum national

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

ENGAGEMENT

- **Clôture des inscriptions pour les clubs** : sur extranet 07/04/2017.
- **Clôture des inscriptions des joueurs** : sur extranet le 29/04/2017.

Possibilité d'inscrire 12 équipiers potentiels

DROIT D'INSCRIPTION

200 €

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, **les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).**

COMITE DE L'ÉPREUVE

Etabli par la Ligue recevant l'épreuve.

INTERCLUB PAR EQUIPES PROMOTION MID-AMATEUR DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

ELIMINATOIRES INTER-RÉGIONALES

Golf Club de Mulhouse les Bouleaux 10 et 11 juin

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir Règlement Général du VM national.

Pour les équièpières : les joueuses doivent avoir au moins 30 ans au 9 juin 2017

La Ligue organisatrice fixe une limite d'index à 28

FORME DE JEU

Pour un maximum de 24 équipes

4 simples, stroke play 36 trous, 18 trous/tour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour seront retenus.

Les 3 premières équipes, selon l'ordre de la qualification, monteront en 3ème Division.

En cas d'égalité : voir vade-mecum national

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

ENGAGEMENT

- **Clôture des inscriptions pour les clubs** : sur extranet le 10/05/2017.
- **Clôture des inscriptions des joueuses** : sur extranet le 02/06/2017.

Possibilité d'inscrire 8 équièpières potentielles.

DROIT D'INSCRIPTION

200 €

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).

COMITE DE L'ÉPREUVE

Etabli par la Ligue recevant l'épreuve.

INTERCLUB PAR EQUIPES PROMOTION MID-AMATEUR MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

ELIMINATOIRES INTER-RÉGIONALES

**Golf Club de Quetigny
17 et 18 juin**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir Règlement Général du VM national.

Pour les équipiers : les joueurs doivent avoir au moins **30 ans** le 16 juin 2017.

La Ligue organisatrice fixe une limite d'index à 24.

FORME DE JEU

Pour un maximum de 24 équipes

6 simples, stroke play 36 trous, 18 trous/tour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour seront retenus.

La **1^{ère} équipe**, selon l'ordre de la qualification, montera en Division 4.

En cas d'égalité : voir vade-mecum national

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

ENGAGEMENT

- **Clôture des inscriptions pour les clubs** : sur extranet le 17/05/2017.
- **Clôture des inscriptions des joueurs** : sur extranet le 09/06/2017.

Possibilité d'inscrire 12 équipiers potentiels.

DROIT D'INSCRIPTION

200 €

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, **les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).**

COMITE DE L'ÉPREUVE

Etabli par la Ligue recevant l'épreuve.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

ELIMINATOIRES INTER-RÉGIONALES

Golf de Faulquemont 18 et 19 juillet

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs et les membres des équipes : voir règlement général et vade-mecum national.

Catégories d'âge :

Moins de 15 ans nés en 2003 ou après. Minimes : 15 et 16 ans nés en. 2001 ou 2002

La Ligue organisatrice ne fixe pas de limite d'index.

FORME DE JEU

Pour un maximum de 24 équipes

5 simples, stroke play 36 trous, 18 trous/tour.

Les 4 meilleures cartes de chaque tour seront retenues.

Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index. Pour chaque tour, l'équipe est composée de 5 joueurs, **dont obligatoirement un joueur né en 2003 ou après.**

La première équipe selon l'ordre de qualification montera en 3ème Division.

En cas d'égalité : voir vade-mecum national

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

ENGAGEMENT

- **Clôture des inscriptions pour les clubs** : sur extranet le 18/06/2017.
- **Clôture des inscriptions des joueurs** : sur extranet le 10/07/2017.

Possibilité d'inscrire 10 équipiers potentiels.

DROIT D'INSCRIPTION

100 €

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, **les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).**

COMITE DE L'ÉPREUVE

Etabli par la Ligue recevant l'épreuve.

INTERCLUB PAR EQUIPES PROMOTION SENIORS DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

ELIMINATOIRES INTER-RÉGIONALES

Golf du Château de Chailly 16 et 17 Septembre

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir Règlement Général du VM national.

Pour les équipières : les joueuses doivent avoir au moins 50 ans le 15 septembre 2017.

La Ligue organisatrice fixe une limite d'index à 28.

FORME DE JEU

Pour un maximum de 24 équipes

4 simples, stroke play 36 trous, 18 trous/tour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour seront retenus.

Les 3 premières équipes, selon l'ordre de la qualification, monteront en 3ème Division

En cas d'égalité : voir vade-mecum national

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

ENGAGEMENT

- **Clôture des inscriptions pour les clubs** : sur extranet le 16/08/2017.
- **Clôture des inscriptions des joueuses** : sur extranet le 08/09/2017.

Possibilité d'inscrire 8 équipières potentielles.

DROIT D'INSCRIPTION

200 €

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, **les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).**

COMITE DE L'ÉPREUVE

Etabli par la Ligue recevant l'épreuve.

INTERCLUB PAR EQUIPES PROMOTION SENIORS MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

ELIMINATOIRES INTER-RÉGIONALES

Golf de Combles en Barrois 16 et 17 septembre

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir Règlement Général du VM national.

Pour les équipiers : les joueurs doivent avoir au moins **50 ans** le 15 septembre 2017.

La Ligue organisatrice fixe une limite d'index à 24.

FORME DE JEU

Pour un maximum de 24 équipes

6 simples, stroke play 36 trous, 18 trous/tour. Cumul des 5 meilleures cartes du tour 1 et 2.

Les 2 premières équipes selon l'ordre de la qualification, monteront en Division 4.

En cas d'égalité : voir vade-mecum national.

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

ENGAGEMENT

- **Clôture des inscriptions pour les clubs** : sur extranet le 16/08/2017.
- **Clôture des inscriptions des joueurs** : sur extranet le 08/09/2017.

Possibilité d'inscrire 12 équipiers potentiels.

DROIT D'INSCRIPTION

200 €

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, **les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).**

COMITE DE L'ÉPREUVE

Etabli par la Ligue recevant l'épreuve.

INTERCLUB PAR EQUIPES PROMOTION A ou B SENIORS 2 MESSIEURS

Promotion A : Golf de Vaugouard ou Promotion B Golf de Graves et Sauternais 29 septembre – 1^{er} octobre

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale séniors 2.
Le nombre d'équipes sera limité à 27 (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :
Jusqu'au 8 mai :

- 1) Mérite des clubs Messieurs
- 2) Arrivée des inscriptions

Après le 8 mai :

- 1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 65 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^{ème} jour : Les X premières équipes (nombre à déterminer) à l'issue de la qualification sont qualifiée pour la phase finale.

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les X premières équipes jouent pour la montée en 3^{ème} division en élimination directe.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Au choix des capitaines soit A Vaugouard soit B Graves et Sauternais

Inscription du Club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard le 29 août 2017.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard le 21 septembre 2017.

Forfait : voir § II-2 / FORFAITS du règlement général.

Droit d'inscription d'une équipe figurant au Mérite Performance des Ecoles de Golf en année N-1 : 270 euros

Droit d'inscription d'une équipe ne figurant pas au Mérite Performance des Ecoles de Golf en année N-1 : 420 euros.

Pour toutes les promotions nationales, inter régionales, Coupe Lignel et pour les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs, **les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).**

PRIX

Souvenirs offert par la ffgolf aux Clubs montant en 3^{ème} division.

Bourgogne/Franche-Comté/Alsace

Les RFE (Rencontres Féminines de l'Est) et le DERBY sont placés sous le signe de rencontres amicales, ne comptant pas pour l'index (comme par le passé).

Organisation des RFE

- Le nombre de participantes par Club n'est pas limité
- Limite d'index 40 (ramenée à 36).
- La participation demandée est fixée à 30 euros
- Les parties se joueront en formule individuel stableford
- Le prix Brut et les 3 prix Nets par série seront laissés à l'appréciation de chaque club qui reçoit.
- Buffet au trou N°9 et cocktail à la remise des résultats

DERBY

Chaque Ligue pourra présenter au maximum 49 joueuses

La Capitaine de chaque Ligue concernée décidera du nombre de joueuses à inscrire au sein de chaque club de sa Ligue

Pour l'Alsace, chaque Club pourra inscrire 7 joueuses maximum

Les joueuses sélectionnées devront avoir participé à au moins 2 RFE/5

Pour chaque Club, 1/3 des joueuses devront avoir un index inférieur à 20

Résultats pris en compte: les 9 meilleurs BRUTS et les 9 meilleurs NETS pour chaque camp

Une joueuse ne peut compter qu'une fois le BRUT primant le NET.

En cas d'égalité, un résultat supplémentaire (brut et net) par camp départagera

Un TROPHEE sera mis en jeu. Il devra être gagné 3 années consécutives pour être acquis.

Une remise de prix individuelle identique à celle des RFE aura lieu également pour ce DERBY

Les Capitaines des Clubs enverront les listes des participantes dans les clubs organisateurs au moins 5 jours avant les RFE et au moins une semaine avant pour le DERBY

En cas d'orage ou de conditions météorologiques particulières, ne seront comptabilisés que les 9 premiers trous joués par toutes les joueuses ou les 6 premières ceci étant valable également pour une formule en SHOTGUN

Ce Derby opposera les équipes d'Alsace à la Bourgogne/Franche-Comté et se jouera en shotgun à 10h, vu le nombre de participantes escomptées.

Un courrier sera adressé **début septembre 2017** à chaque responsable féminine pour l'organisation définitive du DERBY

12^{ème} PRO AM DAMES BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE Le 9 mai au golf de Besançon

Formule de jeu :

Association d'un (ou une) joueur professionnel à 3 joueuses amateurs d'un club de Franche-Comté, Bourgogne ou d'un club des ligues voisines.

- addition des deux meilleurs scores bruts et des deux meilleurs scores nets par trou,
- classement pour les professionnels.

Départ : 10 heures. Shot-gun.

Épreuve ouverte :

- aux joueuses amateurs licenciées.
- aux joueurs et joueuses professionnels exerçant ou non dans un club de Franche-Comté,
- limitée à 22 équipes : départage dans l'ordre d'inscription de l'équipe complète.

Index :

Non limité, ramené à 20,5 pour les index supérieurs.

Les $\frac{3}{4}$ du handicap de jeu seront rendus avec un maximum de 18 coups.

Inscriptions : au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

Au secrétariat du Golf de Besançon accueil@golfbesancon.com

Et à Pascale Hennart (Responsable des féminines) pascale.hennart@wanadoo.fr

Droit de jeu :

80 € par joueuse. A régler au club de Besançon lors de la prise de carte.

Marques de départ

- repères BLANCS : joueurs professionnels Messieurs
- repères BLEUS : joueuses professionnelles Dames
- repères ROUGES : joueurs amateurs Dames

Départage :

- pour la 1^{ère} place du score professionnel : play-off en mort soudaine sur les trous 10, 11 et 9
 - pour les autres places : sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.
- Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 16^{ème}, etc.) seront comparés.

Prix :

- Classement PROS

1^{er} : 400 € 2^{ème} : 300€ 3^{ème} : 250 € Prime de départ pour les autres : 220€

- Dotation amateur : 2 équipes en NET
- 1^{ère} équipe en BRUT : le Net prime le Brut

Comité d'épreuve:

Un représentant de la Ligue de Bourgogne - Franche-Comté, un représentant de la commission sportive et le Directeur du club de Besançon.

MOIS	DATE	Club	Compétition	Formule
MAI	Mardi 9	Prunevelle	PRO AM BMW Ligue	
	Mercredi 31	Prunevelle	RFE	Individuel Stableford
JUIN	Mardi 13	Besançon	Trophée Allianz	Individuel Stableford
	Jeudi 22	Pontarlier	RFE	Individuel Stableford
JUILLET	Jeudi 6	Luxeuil	RFE	Individuel Stableford
AOÛT	Mercredi 30	Golf du Rhin	RFE	Individuel Stableford
	Mercredi 30	Le Rochat	Trophée Nathan	Individuel Stableford
SEPTEMBRE	Jeudi 7	Hombourg	RFE	Individuel Stableford
OCTOBRE	Mardi 10	Les Bouleaux	DERBY	Individuel Stableford

COMITÉ DÉPARTEMENTAL 71

CALENDRIER 2017

Championnat 71 Tour 1

Samedi 8 avril

Macon

Championnat 71 Tour 2

Samedi 20 mai

Montceau

Championnat 71 Tour 3

Samedi 17 juin

Autun

Championnat 71 Tour 4

Samedi 1^{er} juillet

Chalon

Championnat 71 Tour 5

Samedi 7 octobre

Avoise

Pitch & Putt

Samedi 21 octobre

Montceau

--

COMITÉ DÉPARTEMENTAL 89

CALENDRIER 2017

CALENDRIER JEUNES COMITE DEPARTEMENTAL 89 année 2017							
PRESENCE PRO	DATE	ENTRAINEMENTS	INTERCLUBS	CIRCUIT DEPARTEMENTAL	DETECTION	MIR & GRAND PRIX	
janv-17							
matin	dimanche 8	LES 4 ARPENTS					
matin	dimanche 22	SENONNAIS (10 H -12 H)					
matin	dimanche 29	LES 4 ARPENTS					
févr-17							
matin	dimanche 5	RONCEMAY					
mars-17							
matin	dimanche 12	TANLAY					
journée	dimanche 26	TANLAY		TANLAY			
avr-17							
	dimanche 2 ou 9					Open Jeunes La CHASSAGNE	
journée	mardi 18	Reconnaissance CHAILLY pour les qualifiés au MIR					
	vendredi 21		CHAILLY				
	sam-dimanche 29/30					Grand Prix VAL DE SORNE	
mai-17							
	lundi 8				RONCEMAY		
matin	dimanche 14	SENONAIS					
	sam-dimanche 13/14					MIR 1 CHAILLY	
	samedi 20		RONCEMAY				
journée	dimanche 28	LA CORDELIERE		La Cordelière			
juin-17							
	sam-dimanche 3/4					Grand Prix Jeunes d'Avoise	
matin	dimanche 4	SENONAIS					
	sam-dimanche 10/11					MIR 2 LUXEUIL	
matin	dimanche 25	TANLAY					
juil-17							
journée	dimanche 2	RONCEMAY		RONCEMAY (après midi)			
	mardi-mercredi 11/12					MIR 3 REIMS	
	sam-dimanche 29/30					Grand Prix (adultes) RONCEMAY	
août-17							
	dimanche 27				RONCEMAY		
	sam-dimanche 26/27					GP LA CORDELIERE	
	mercredi 30		NORGES				
sept-17							
matin	dimanche 17	RONCEMAY					
	samedi 23					Open Jeunes TANLAY	
oct-17							
journée	dimanche 1er	SENONNAIS		SENONNAIS (après-midi)			
matin	dimanche 22 octobre 20	SENONNAIS					
nov-17							
matin	dimanche 26	LES 4 ARPENTS					

ANNEXE A

Règles Locales permanentes des épreuves fédérales amateurs

SECTION A – REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Les dispositions suivantes s'appliquent en conformité avec la Règle 33-1 dans toutes les épreuves Fédérales amateurs organisées par la ffgolf.

1. Liste des têtes de driver conformes – Page 148-149

Tout driver emporté par le joueur doit avoir une tête identifiée par un modèle et un angle (loft), mentionnée sur la liste des Têtes de Drivers Conformés établie par le R&A.

Pénalité pour avoir joué un coup avec un club non autorisé : Disqualification

2. Spécifications de la balle (Note de la Règle 5-1)

Liste en vigueur des balles de golf conformes, publiée par le R&A – Page 149

3. Cadence de jeu (Note 2 de la Règle 6-7) – Page 151A. Durant le tour conventionnel :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et, pour le second groupe et les suivants, s'il est hors position. A partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 50 secondes lorsqu'il joue en premier une approche (y compris un premier coup sur un PAR 3), un chip ou un putt, ou en plus de 40 secondes lorsqu'il s'agit d'un coup joué d'un départ ou d'un coup joué en deuxième ou troisième position.

Le temps imparti sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel. Un groupe est hors position s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède et dépassé le temps de jeu imparti. Un joueur qui a commis une faute de temps conservera cette faute de temps pendant tout le tour, même si le groupe retrouve par la suite sa position ou revient dans le temps imparti.

Pénalité pour Infraction au Règlement :Stroke Play

1ère faute de temps – Avertissement verbal d'un arbitre

2ème faute de temps – Un coup de pénalité

3ème faute de temps – Deux coups de pénalité supplémentaires

4ème faute de temps – Disqualification

Match Play

1ère faute de temps – Avertissement verbal d'un arbitre

2ème faute de temps – Perte du trou

3ème faute de temps – Perte du trou

4ème faute de temps – Disqualification

Notes :

- 1) Les joueurs **seront informés** qu'ils sont hors position et chronométrés.
- 2) Le chronométrage débutera dès lors que l'Officiel jugera que c'est au joueur d'effectuer son coup.

B. Au Recording :

Le Comité de l'épreuve établit le temps imparti pour jouer le tour conventionnel, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti (R. 6-7).

Au recording, **tous les joueurs du groupe seront informés, qu'en dehors de toute circonstance atténuante, ils encourent deux coups de pénalité sur le trou N°18 pour infraction à la règle R. 6-7** (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes ET
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note :

Le Comité de l'Epreuve, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

Si un joueur est pénalisé individuellement pour jeu lent dans un groupe pendant le cours du jeu, ce même groupe ne sera pas pénalisé en plus pour jeu lent au recording.

4. Interruption du jeu pour situation dangereuse – Pages 151-152

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts, de façon répétée.

5. Moyens de transport – Page 153 - 154

Les joueurs, les Cadets, les Capitaines, ainsi que les personnes autorisées à donner des conseils, doivent marcher à tout moment pendant un tour conventionnel.

Pénalité pour infraction au règlement :

Infraction du joueur ou de son cadet : cf. Page 153-154

Infraction du Capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :

1ère infraction : avertissement officiel

2ème infraction : exclusion du terrain

Infraction ultérieure : disqualification de l'équipe

6. Départage

Dans les compétitions individuelles, en cas d'ex-aequo à la première place, il sera joué un play-off en "trou par trou" pour déterminer le vainqueur.

Dans les compétitions par équipes, voir Vade-mecum sportif.

7. Résultat d'une compétition – Clôture de la compétition

Le résultat de la Compétition est censé avoir été officiellement annoncé quand la feuille de résultats finale est affichée sur le Tableau Officiel.

8. Téléphones portables

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. Les téléphones portables devraient être éteints afin de ne pas déranger les autres joueurs.

Pénalité pour infraction au règlement

1. utilisation dans le but d'obtenir une aide au jeu : Disqualification (Règle 14-3)
2. utilisation dans les conditions autorisées par les Règles mais gênant les autres compétiteurs
 - 1 ère infraction : Avertissement officiel
 - 2ème infraction : Disqualification (infraction grave à l'étiquette).

9. Comportement incorrect

Si un joueur ou son cadet se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.) ou s'il ne respecte pas l'étiquette, y compris à l'entraînement, il sera informé que le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

De plus, il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes, à savoir toutes les épreuves autres que celles réservées aux mid-amateurs, aux seniors ou aux joueurs d'entreprise.

Pénalité pour infraction au règlement : Disqualification sur décision du Comité

Important : dans le cas d'insultes à un membre du Comité ou à un arbitre, de jet de club dangereux ou de manquement grave à l'étiquette, le joueur sera immédiatement disqualifié pour le tour ou le match en cours. De plus, le Comité de l'épreuve aura la possibilité de disqualifier le joueur pour la totalité de l'épreuve.

10. Practice et Entraînement

Voir chapitre 1.2-2, paragraphe I-15 du Vade-mecum sportif.

SECTION B – REGLES LOCALES

Les Règles Locales suivantes ainsi que tous additifs ou amendements publiés par le Comité de l'épreuve concerné s'appliqueront dans tous les tournois se déroulant sous les auspices de la ffgolf.

1. Hors limites (Règle 27)

Au-delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs définissant les limites du terrain.

Note :

(a) Lorsqu'un hors limites est délimité par des piquets blancs ou des poteaux de clôture (à l'exclusion des renforts inclinés), la ligne joignant au niveau du sol les points les plus à l'intérieur du terrain des piquets ou poteaux définit la limite. Une balle est hors limites lorsqu'elle repose tout entière au-delà d'une telle ligne.

(b) Quand est présente une ligne blanche qui prolonge des piquets ou des clôtures ou leur est contiguë, elle définit la limite. Une balle est hors limites quand elle repose tout entière sur ou au-delà d'une telle ligne.

(c) Une balle qui traverse une route définie comme hors limites et vient reposer au-delà de cette route, est hors limites même si elle repose sur une autre partie du terrain (application de la décision 27/20).

2. Obstacles d'eau (y compris obstacles d'eau latéraux) (Règle 26)

Note : Dropping Zones d'obstacle d'eau

Quand il existe des dropping zones pour des obstacles d'eau, une balle peut être jouée selon la Règle 26, ou une balle peut être droppée dans la dropping zone la plus proche de l'endroit où la balle d'origine a franchi en dernier lieu la lisière de l'obstacle avec une pénalité de 1 coup.

Quand on droppe une balle dans une dropping zone, la balle droppée ne devra pas être redroppée si elle vient reposer à moins de deux longueurs de club de l'endroit où elle avait d'abord touché la partie du terrain, même si elle finit sa course à l'extérieur des limites de la dropping zone ou plus près du trou.

3. Terrain en réparation (Règle 25)

(a) Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.

(b) Sur le parcours, les joints entre les plaques de gazon (pas les plaques de gazon elles-mêmes) sont assimilés à des terrains en réparation. Cependant, l'interférence d'un joint avec le stance du joueur n'est pas considérée comme étant elle-même une interférence selon la Règle 25-1. Tous les joints situés dans la zone des plaques de gazon, sont considérés comme le même joint.

(c) Les drains effondrés et/ou gravillonnés.

(d) Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique.

(e) Les ravines dans les bunkers.

4. Terrain en conditions anormales (Règle 25-1a Note)

Le dégagement d'une interférence avec le stance, due à un trou, rejet ou piste fait par un animal fouisseur, un reptile ou un oiseau sera refusé.

5. Balle enfoncée (Règle 25)

Dégagement étendu au « Parcours » Pages 135-136 (la Règle Locale recommandée s'applique). Exception : un joueur ne peut pas obtenir de dégagement selon cette Règle Locale si sa balle est enfoncée dans la face d'un bunker constituée de mottes empilées.

6. Obstructions inamovibles (Règle 24)

(a) Les zones entourées de lignes blanches et contiguës à toutes zones définies comme obstructions inamovibles doivent être considérées comme partie de l'obstruction et ne sont pas des terrains en réparation.

(b) Les zones de jardins paysagés (platebandes, bosquets et autres), entourées par une obstruction, font partie de l'obstruction.

7. Bouchons de gazon sur les greens

Sur n'importe quel green, les bouchons de gazon de toutes tailles ont le même statut que les anciens bouchons de trous et peuvent être réparés comme indiqué par la Règle 16-1c.

8. Déplacement accidentel d'une balle sur le green

Quand la balle d'un joueur repose sur le green, il n'y a pas de pénalité si la balle ou le marque balle du joueur est accidentellement déplacé par le joueur, son partenaire, son adversaire ou n'importe lequel de leur cadet ou par leur équipement. La balle ou le marque balle déplacé doit être replacé comme stipulé par les Règles 18-2, 18-3 et 20-1. Cette Règle Locale s'applique uniquement si la balle ou le marque balle repose sur le green et si tout déplacement est accidentel. Note : S'il est avéré que la balle d'un joueur reposant sur le green a été déplacée par le vent, l'eau ou toute autre cause naturelle tel que les effets de la pesanteur, la balle doit être jouée comme elle repose de sa nouvelle position. Un marque balle déplacé dans de telles circonstances doit être replacé."

9. Partie intégrante du terrain

Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans les obstacles d'eau.

10. Pierres dans les bunkers – Page 147

Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles.

11. Instruments de mesure

Un joueur peut obtenir des informations sur les distances en utilisant un instrument qui mesure les distances. Un dispositif multifonctions, tel qu'un Smartphone ou un PDA, peut être utilisé comme dispositif de mesure de distance. Si un joueur, pendant un tour conventionnel, utilise un instrument de mesure de distance pour évaluer ou mesurer d'autres paramètres pouvant l'aider dans son jeu (par exemple, le dénivelé, la vitesse du vent, etc.), le joueur est en infraction avec la Règle 14-3.

Pénalité pour infraction à cette Règle Locale :
Match Play - Perte du trou ;
Stroke play - Deux coups
Pour violation ultérieure – Disqualification

Si l'infraction intervient entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

Règlement général fédéral des compétitions par équipes 2017

Rappel pour les capitaines d'équipe

Extranet inscription capitaine et joueurs :

Pour permettre au Comité de l'épreuve d'envoyer des informations par mail ou de joindre le capitaine de l'équipe il est demandé lors de l'inscription sur l'extranet les coordonnées du capitaine de l'équipe (son adresse mail et son numéro de mobile de préférence). Si le capitaine est également joueur pour son équipe et devra s'inscrire une seconde fois, comme joueur, pour figurer sur la fiche de composition de son équipement.

I-2-1/ LES EQUIPIERS DOIVENT :

- a) Etre membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.
- b) Etre titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :
 - de la licence ffgolf de l'année en cours
 - du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, et enregistré auprès du Club ou de la Fédération.
- c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.
- d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.
- e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

I-2-3/ CAPITAINE et PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Note de la Règle de Golf n° 8.

Par défaut, cette personne est le capitaine de l'équipe.

Rappel : Si le capitaine est un joueur, il ne pourra, pendant qu'il joue, donner des conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Décision 8/2).

Si la personne désignée n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la Note de la Règle de Golf n°8.

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

Infraction au règlement général des épreuves fédérales :

- 1ère infraction : Avertissement
- 2ème infraction : Exclusion du terrain
- 3ème infraction : Disqualification de l'équipe

IV-1/ ENTRAÎNEMENT PENDANT LA PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY.

L'entraînement sur le terrain de la compétition est interdit dès le 1er jour de l'épreuve et le reste jusqu'à la publication officielle des résultats de la qualification, c'est-à-dire l'affichage des résultats au tableau officiel.

Pénalité : En dehors des cas traités par la Règle de Golf n°7, l'entraînement est considéré comme une infraction à l'Etiquette (voir § I-9 Comportement et Etiquette du Règlement Général).

IV-2/ STROKE PLAY / PHASE DE QUALIFICATION

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe. Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres. De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off trou par trou. En cas d'impossibilité de jouer ce play off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :

- avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la Division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.

- après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match play et son adversaire désigné gagne par forfait.

b) si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du Paragraphe III-2, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

IV-3/ MATCH PLAY PHASE FINALE et BARRAGES

Le tableau de match play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification. Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

IV-3/ 3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

Pour chaque rencontre, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve **au plus tard 30 minutes avant** l'heure officielle de départ du premier match de son équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont impliqués dans un play-off:

1. Ceci ne modifie pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu peut être modifiée.
2. Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi (ex: phase finale pour le titre des divisions Messieurs), l'ordre de jeu de ces simples reste confidentiel et modifiable par le capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe.

Dans le cas où deux tours de match play se jouent dans la même journée (ex: phase finale pour le titre des divisions mid-amateurs Dames), si le capitaine n'a pas remis sa fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe l'après-midi, c'est la fiche d'ordre de jeu du matin qui sera reconduite pour les matchs de l'après-midi.

En dehors du cas précédent, si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est perdu, et ainsi de suite.

IV-3/ 3-1 MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.

Les foursomes se jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

IV-3/ 3-2 MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe délivrée par la ffgolf, lors de la réunion des capitaines.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-3/ 3-5 EQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : Dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité de l'épreuve pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

Catégories d'âge 2017

Catégorie Nationale		Millésime	Age	Catégorie Internationale	
				Dames	Messieurs
U 12	Enfant	De 2017 à 2009	De 0 à 8ans	Girls	Boys
	Poucet 1	2008	9 ans	Girls	Boys
	Poucet 2	2007	10 ans	Girls	Boys
	Poussin 1	2006	11 ans	Girls	Boys
	Poussin 2	2005	12 ans	Girls	Boys
U 14	Benjamin 1	2004	13 ans	Girls	Boys
	Benjamin 2	2003	14 ans	Girls	Boys
U 16	Minime 1	2002	15 ans	Girls	Boys
	Minime 2	2001	16 ans	Girls	Boys
	Cadet 1	2000	17 ans	Girls	Boys
	Cadet 2	1999	18 ans	Girls	Boys
	Adulte	1998 à 1996	de 19 à 21 ans	Ladie junior	Youths
	Adulte	1995 à 1988	de 22 à 29 ans	Amateur	Amateurs
	Mid Amateur	1987 à 1968	de 30 à 49 ans*	Mid Amateur	Mid Amateurs
	Seniors	1967 et moins	50 ans et plus*	Seniors	Seniors
		1952 et moins	65 ans et plus*		Seniors 2
Pour les compétitions en catégorie d'âge Mid Amateurs et Seniors :					
L'âge pris en compte est celui à la date anniversaire au moins au jour de la veille de l'épreuve.					

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

RECOMMANDATIONS DE LA LONGUEUR DES TERRAINS POUR LES JEUNES

Les organisateurs sont invités à tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier des conditions de "roule", pour adapter les longueurs de terrain aux catégories d'âge.

Distances préconisées pour toutes les épreuves en simple comptant pour le Mérite Jeunes (Grands Prix Jeunes et phases de qualification du Championnat de France des Jeunes) :

Nbre trou	Minimes 15/16 ans		Nbre trou	Benjamins 13/14 ans		Nbre trou	12 ans et moins	
	G	F		G	F		G	F
1	115	110	1	110	90	1	95	80
2	140	115	2	130	110	2	115	100
1	160	135	1	150	125	1	130	115
2	290	245	2	270	225	2	235	205
3	340	290	3	320	270	3	285	250
4	370	310	4	340	290	4	305	265
1	390	330	1	360	305	1	320	280
2	435	370	2	410	340	2	360	310
2	525	450	2	490	410	2	435	380
18	5945	5035	18	5540	4660	18	4910	4275

Ces distances sont indicatives et sont à moduler en fonction des particularités de chaque terrain.

Ces configurations de terrain ne permettront la gestion des index qu'après enregistrement auprès de la commission sportive nationale.

Sont étalonnés sur RMS :

- Golf de Chalon la Roseraie
- Golf de Beaune.
- Golf de Chailly
- Golf d'Avoise
- Golf de Besançon
- Golf du Val de Sorne
- Golf de Luxeuil
- Golf de Pruneville
- Golf du Val d'Amour
- Golf de Bournel
-

http://files.ffgolf.org/xnet/docs/prod/sport/3481_VademecumSportif2017_net_pub.pdf

Distances recommandées pour la pratique compétitive des jeunes joueurs en Club :

U10			U8		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	85	75	1	75	60
2	105	85	1	105	85
1	120	100	1	185	155
2	210	180	1	225	190
3	255	220	1	240	200
4	270	230	1	255	210
1	290	245	1	260	220
2	320	275	1	285	235
2	390	330	1	345	285
18	4390	3740	9	1975	1640

Ces configurations de terrain ne sont prévues que pour permettre aux jeunes joueurs en Club de se confronter entre eux et ne doivent être utilisées pour gérer les index que si la distance effectivement jouée correspond à un repère homologué.

Distances recommandées pour la pratique des jeunes joueurs en Club :

AGE	GARCONS		FILLES	
	LONGUEUR	Nb Trous	LONGUEUR	Nb Trous
8 ans	Parcours DRAPEAUX	9	Parcours DRAPEAUX	9
	1100 à 1300M		1100 à 1300M	
9 ans	1800 à 2000M si possible, sinon parcours DRAPEAUX	9	1600 à 1800M si possible, sinon parcours DRAPEAUX	9
10 ans	Maximum 4000M		Maximum 3600M	